

## DÉLIBÉRATION N°DL20240058 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**PREMIER FORUM DE L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL ET DE L'APPRENTISSAGE -  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA LOIRE (CDG42)**

**Mme Béatrice COFFY** expose ce qui suit :

Face au manque d'attractivité des métiers de la fonction publique et aux difficultés de recrutement qui en découlent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (CDG42) organise un premier forum de l'emploi public territorial et de l'apprentissage, à l'échelle du département.

Cette manifestation aura lieu le mercredi 15 mai 2024 dans les salons du stade Geoffroy GUICHARD.

Organisé dans un lieu symbolique du territoire ligérien, ce forum a pour objectif de donner de la visibilité à la fonction publique territoriale en mettant en lumière la diversité des métiers exercés par les agents territoriaux, reflet de la grande diversité des employeurs territoriaux et de leurs missions.

Le CDG42 profitera de cette manifestation pour mettre en avant l'apprentissage, notamment en y associant le job dating apprentissage et handicap qu'il coorganise depuis deux ans en partenariat avec la ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire.

#### **Organisation :**

- Espace consacré aux employeurs territoriaux, avec des stands leur permettant d'accueillir du public ;
- Espace consacré à l'apprentissage, avec mise en relation spécifique entre les employeurs territoriaux proposant une offre d'apprentissage et les candidats en situation de handicap ;
- Conférences/rencontres pour faire découvrir les principaux métiers et les conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale ;
- Présence d'ambassadeurs de l'emploi issus de collectivités du département ;
- Accompagnement des personnes en recherche d'emploi ou de mobilité à la découverte du site emploi territorial ;
- Participation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et d'organismes spécialisés (orientation, accompagnement des personnes en situation de handicap).

La réussite d'une telle opération, qui pourrait être renouvelée dans les années à venir, nécessite un partenariat fort avec les principales collectivités et principaux établissements publics du territoire, ainsi qu'avec le CNFPT et France Travail, dans une définition partagée des objectifs et du contenu.

Le partenariat à conclure avec le CDG42 pourra prendre plusieurs formes :

- Mise à disposition de moyens techniques,

- Mise à disposition de moyens humains,
- Mise à disposition d'espaces,
- Partenariat financier.

La commune de Saint-Chamond souhaite s'engager dans le cadre d'un partenariat financier, pour un montant de 1500 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'accepter** la proposition du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de participer financièrement au premier forum de l'emploi public et de l'apprentissage du 15 mai 2024 pour un montant de 1500 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à ce partenariat,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 012.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 21 mai 2024*